

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE BRUGUIÈRES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Ont donné pouvoir : 1

Date de convocation : 29 janvier 2026

**Séance du 5 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Bruguières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Le Président.

Présents : Mmes JOYEUX, LOUBET, LORENTE, MICHAUD, RAPAIN, RIBOUCHON, M. RIVOIRE, SIGU

Ont donné procuration : M. EVEILLARD a donné procuration à M. SIGU

Excusés : Mmes CAZAUX, DOLIQUE, FUSTER, SIGU ; M. COMBES, GARRIGUES

**3.Délibération portant sur la défense des intérêts du CCAS de Bruguières dans l'instance n°2405441-10 introduite par Mme Rizzo devant le tribunal administratif de Toulouse**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que dans le cadre d'un litige devant le Tribunal Administratif, Mme Rizzo a appelé à la cause le CCAS dans le cadre d'un référe-instruction, correspondant à l'instance n°2405441-10.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le président à défendre les intérêts du CCAS dans cette affaire ;

Le conseil administratif,

Autorise Monsieur le président à ester en défense dans la requête n°2405441 introduite devant le tribunal administratif de Toulouse

Autorise et Désigne la Société d'avocats BOUYSSOU & Associés (72 rue Riquet, Bâtiment B34 31000 TOULOUSE), pour représenter le CCAS dans le cadre de cette affaire.

Autorise le Président à signer la convention d'honoraires et les éventuels avenants avec le cabinet d'avocats.

➔ ADOPTÉ

Résultats du vote : Unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président,



Formalités de publicité  
Effectuées le :